



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 34 dont 5 pouvoirs |

Date de convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents :

Marc CARRIAS, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-53 : SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS D'ENVERGURE COMMUNAUTAIRE
DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation d'envergure communautaire et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission culture et lecture publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe proposé au BP 2022 est de 25 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Suite à l'appel à candidatures lancé le 15 septembre 2021, les élus de la commission culture et lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subvention attribués suivants :

| Manifestation | Association | Budget prévisionnel éligible | Montant subvention proposé | % |
|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------------|-----|
| Théâtre | Les coqueluches de Saint-André | 1 020 € | 400 € | 40 |
| Exposition | SAGGA | 1 940 € | 500 € | 26 |
| Course | AS Effiotoise | 6 300 € | 1 000 € | 16 |
| Trail | AS Effiotoise | 3 750 € | 1 000 € | 27 |
| Défilé voitures anciennes | Union Sportive Maringoise | 3 920 € | 1 500 € | 38 |
| Concert | Emmaüs | 30 500 € | 4 000 € | 13 |
| Festival | Le Guérinet | 31 880 € | 4 000 € | 13 |
| Spectacles | C2A | 5 570 € | 500 € | 9 |
| Course | La Ligue contre le cancer | 4 200 € | 1 600 € | 38 |
| Théâtre aînés | Las Tamalous-Bobo-Las | 2 548,38 € | 1 000 € | 40 |
| Festival | Musiques Vivantes | 10 520 € | 1 400 € | 14 |
| Festival | Canard Zébré | 20 050 € | 4 000 € | 20 |
| Spectacles | Marie de Berry | 13 000 € | 1 500 € | 12 |
| Course vélo | Roanne Vélo | 84 062 € | 1 000 € | 1,2 |
| Course équestre | Mas Endurance | 2 200,18 € | 500 € | 23 |
| Montant total des subventions | | | 23 900 € | |

Suite à l'exposé de Monsieur le vice-président,

Après avis favorable des élus de la commission culture et lecture publique, lors de sa réunion du 7 février 2022,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider les montants des aides attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- d'inscrire les crédits au budget 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

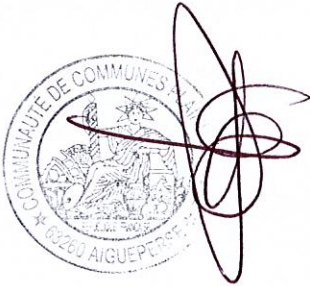
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

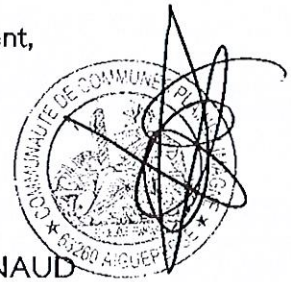
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04 avril 2022

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD